

**DOCUMENTATION POUR LA SGDN**  
**5. FACTEURS ÉCONOMIQUES****5-4 ASPECTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA GESTION À LONG TERME  
DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ: PROBLÈMES ET MÉTHODES****RÉSUMÉ****Charles River Associates Canada Limited**

## RÉSUMÉ

Au moment où la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) s'engage dans l'étape suivante de son étude des différentes méthodes de gestion à long terme des déchets fortement radioactifs au Canada, elle doit aborder toute une gamme de problèmes à différents points de vue. Les sujets économiques et financiers constituent un aspect des travaux futurs de la SGDN.

Le présent document vise à aider la SGDN et ses conseillers à aborder ces questions en catégorisant d'une manière pratique les aspects économiques et financiers. Lors de la préparation de ce document, nous avons examiné des documents venant d'agences ayant des responsabilités de gestion des déchets dans un certain nombre de pays, des documents provenant d'organismes internationaux, tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique, des présentations à la Commission Seaborn et d'autres documents produits par des intervenants canadiens, les lois, règlements et énoncés de politiques pertinents au Canada et d'autres documents d'information préparés pour la SGDN.

Nous croyons qu'il est utile de conceptualiser les questions en les rangeant en trois grandes catégories, lesquelles suivent les principaux objectifs de politique et les exigences légales et réglementaires auxquels la SGDN doit faire face.

La première grande catégorie est reliée au principe du "pollueur payeur" et à l'objectif de s'assurer qu'un fardeau financier indu ne soit pas transmis aux générations futures. Ces questions sont axées sur l'identification et l'estimation des coûts de gestion des déchets pour s'assurer que des fonds suffisants seront disponibles pour observer les coûts reliés à la gestion future des déchets nucléaires. Les principales conclusions sous cet aspect sont qu'il faut suivre une démarche intégrée pour identifier les composantes du coût et qu'une méthode prudente doit être utilisée pour en faire l'estimation.

La deuxième grande catégorie de questions est reliée à une comparaison des différentes méthodes de gestion des déchets, particulièrement en ce qui concerne une utilisation efficace des ressources et à une répartition équitable des coûts et bénéfices pour toute méthode considérée. Les conclusions déjà mentionnées concernant l'exhaustivité et une démarche prudente s'appliquent ici tout autant, mais il est important de souligner les limites inhérentes à certains outils analytiques qui pourraient être utilisés.

Finalement, la dernière grande catégorie concerne les dispositions financières pour chacune des méthodes de gestion des déchets, tenant en compte le fait que des fonds sont déjà en voie d'être rassemblés pour absorber des coûts qui pourraient n'être encourus que dans des décennies ou même des siècles.

L'objectif principal d'un bon système de financement est l'aptitude à absorber les coûts estimés, compte tenu de nombreuses incertitudes et de très longs horizons temporels, l'équité quant à l'attribution des coûts aux producteurs des déchets et la flexibilité pour faire face aux changements possibles dans des facteurs qui pourraient affecter les coûts de la gestion des déchets. Les structures et pratiques réglementaires actuellement en place au Canada cherchent à atteindre ces objectifs; les difficultés dans l'avenir consisteront à faire en sorte que cette situation

persiste lorsque les différentes méthodes de gestion des déchets seront examinées et comparées et que l'une d'entre elles sera finalement choisie.

La dernière partie de ce document comprend un examen des méthodes de gestion des déchets nucléaires dans d'autres pays. En regardant les autres pays qui font face à des questions de gestion des déchets semblables à celles qui se présentent au Canada, on voit plusieurs thèmes récurrents, bien qu'un peu différents dans les détails. Parmi ceux-ci:

- Une adhésion au principe du "pollueur-payeur" dans la définition des exigences de financement.
- Inclure un élément de conservatisme dans les estimations de coûts – donc dans les exigences de financement.
- Rendre les producteurs des déchets (les producteurs d'électricité de source nucléaire) responsables de contribuer à la constitution de la plus grande partie des fonds.
- Maintenir la responsabilité financière et légale pour les déchets fortement radioactifs chez les producteurs des déchets jusqu'à ce qu'ils soient transférés à la gestion à long terme.
- S'assurer que la gestion des fonds soit maintenue éloignée de ceux qui y contribuent, la supervision étant assurée par le gouvernement et des audits indépendants.
- Adopter une méthode prudente de gestion des fonds; c'est-à-dire échanger un investissement à plus grand potentiel de gain pour un investissement assurant une plus grande sécurité du capital, accompagné par une augmentation des liquidités, en investissant une partie importante des avoirs dans des instruments à faible risque.